

PROGRAMME du D.E SKI – Moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées

Le diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées encadre, anime, enseigne et entraîne, pour tout public, et en sécurité le ski nordique et ses activités dérivées définies par ***l'arrêté du 28 septembre 2023***

Objectif :

La possession du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes, figurant dans le référentiel de compétences (*annexe XI de l'arrêté du 28 septembre 2023*) :

1. Encadrer en ski nordique et ses activités dérivées en sécurité.
2. Conduire une démarche d'enseignement dans l'ensemble du milieu montagnard enneigé en moyenne montagne sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain et en altitude sur des pistes préparées pour cette pratique, balisées et damées situées sur des reliefs identiques.
3. Concevoir un projet en fonction des différents publics en ski nordique et ses activités dérivées
4. Coordonner la mise en œuvre d'un projet en ski nordique et ses activités dérivées.

Programme :

Le cursus de formation spécifique se déroule dans l'ordre chronologique suivant :

Le premier cycle d'une durée de six semaines, constitué de trois unités de formation devant être suivies dans l'ordre suivant :

L'UF 1 « découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » d'une durée minimale de soixante-dix heures réparties sur deux semaines

↳ Le test de capacité technique

puis : l'UF 2: « démontrer et expliquer des contenus techniques en ski nordique et ses activités dérivées en référence aux classes 3 et 4 telles que définies dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique et concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séquence d'animation en ski nordique et ses activités dérivées, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » d'une durée minimale de soixante-dix heures réparties sur deux semaines ;

Indifféremment en 3^{ème} ou en 4^{ème} lieu :

- a) L'UF3 « initier aux fondamentaux de la sécurité en ski nordique en moyenne montagne enneigée » d'une durée minimale de trente-cinq heures réparties sur une semaine ;
- b) L'UF4 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet relatif au développement du ski nordique et de ses activités dérivées », d'une durée minimale de trente-cinq heures, réparties sur une semaine ;

Le second cycle d'une durée de cinq semaines, constitué de trois unités de formation qui doivent être suivies dans l'ordre chronologique suivant :

l'UF5 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'enseignement en ski nordique et ses activités dérivées », d'une durée minimale de soixante-dix heures réparties sur deux semaines ;

l'UF6 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'entraînement en ski nordique et ses activités dérivées, dont le biathlon, telles que définies par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » d'une durée minimale de trente-cinq heures réparties sur une semaine ;

l'UF7 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une randonnée nordique et un raid nordique tels que définis dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé, hors des pistes » d'une durée minimale de soixante-dix heures réparties sur deux semaines.

Objectifs des unités de formation :

Unité de formation UF1 « découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé »

Elle vise à :

1) Aborder :

- les éléments théoriques, pratiques, techniques du ski nordique dans les classes débutant, 1 et 2, définies par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique ;
- les acquisitions techniques du ski nordique dans la classe-3, définies par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique ;
- les responsabilités du moniteur stagiaire ;
- les activités dérivées du ski nordique de fond et leurs principes élémentaires de sécurité ;
- l'importance à donner au développement des territoires ;
- les obligations réglementaires en tant qu'éducateur sportif stagiaire ainsi que les obligations sociales et fiscales ;
- la découverte de l'environnement professionnel.

2) Sensibiliser les candidats à l'amélioration des compétences linguistiques au profit d'une clientèle étrangère. L'UF1 permet également d'informer les candidats sur les fondements de l'éthique professionnelle.

Unité de formation UF2 « démontrer et expliquer des contenus techniques en ski nordique et ses activités dérivées en référence aux classes 3 et 4 telles que définies dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique et concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séquence d'animation en ski nordique et ses activités dérivées, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé »

- étudier les éléments théoriques, pratiques et pédagogiques du ski nordique de fond définis par le mémento de l'enseignement du ski français, ski nordique de fond essentiellement dans les classes 2 et 3 ;
- réaliser tous les gestes du ski nordique de fond à des vitesses différentes et sur des qualités de neige et des terrains variés et les enchaîner ;
- démontrer des gestes du ski nordique de fond jusque dans leur forme la plus élaborée et les expliquer ;
- préparer à l'encadrement d'un groupe.
 - étudier les bases pédagogiques et sécuritaires des activités dérivées ;
 - concevoir une séquence d'animation en ski nordique et ses activités dérivées ;
 - évaluer une séquence d'animation.

Unité de formation UF3 « initier aux fondamentaux de la sécurité en ski nordique en moyenne montagne enneigée »

- apprentissage de la lecture des cartes relatives aux zones de montagne, de l'orientation sur la carte et sur le terrain, du déplacement à l'aide d'instruments de navigation ;
- acquisition des connaissances de base relatives au milieu montagnard (les phénomènes naturels, la vie en montagne, les espaces réglementés, l'organisation des secours) ;
- développement de l'approche sécuritaire des activités dérivées.

Unité de formation UF4 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet relatif au développement du ski nordique et de ses activités dérivées »

- acquisition de connaissances dans les domaines de l'environnement professionnel socio-économique, juridique et touristique ;
- appropriation d'une méthodologie et des techniques de conception de produit de vente ;
- connaissance de la réglementation liée à l'activité au sein des différentes structures d'encadrement ;
- adaptation des interventions aux différents publics.
- acquisition des connaissances liées aux enjeux climatiques et à la transition énergétique en montagne ;
- constituer et rédiger un dossier portant sur le développement de leur activité professionnelle et des territoires à partir de l'expérience acquise lors de l'ensemble des stages.

Unité de formation UF 5 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'enseignement en ski nordique et ses activités dérivées »

- concevoir, analyser et mettre en œuvre de manière adaptée les éléments théoriques, pratiques, techniques et pédagogiques du ski nordique tels que définis dans l'ensemble des classes du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé ;
- évoluer en sécurité dans les disciplines dérivées du ski nordique.
- acquisition de connaissances complémentaires dans les domaines techniques et les procédés pédagogiques sur la base des acquis des unités de formations antérieures ;
- acquisition de la capacité à évoluer en sécurité dans les disciplines dérivées du ski nordique de fond.

Elle vise en outre à permettre aux stagiaires de développer leur capacité d'adaptation en fonction des niveaux et des attentes des pratiquants dans les différentes activités du ski nordique et de ses activités dérivées, notamment

des publics mineurs et des publics en situation de handicap.

Unité de formation UF6 « concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance d'entraînement en ski nordique et ses activités dérivées, dont le biathlon, telles que définies par le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé »

- connaissance du cadre général d'organisation de la Fédération française de ski ;
- mise en œuvre et réglementation d'une compétition fédérale ;
- connaissance des fondements théoriques de l'entraînement et ses principes généraux ;
- développement des savoirs faire dans le domaine de la pratique compétitive des activités dérivées dont le biathlon ;
- prise en compte des éléments nécessaires à l'encadrement d'un club de ski dans le respect de la sécurité et de l'éthique ;
- mettre en œuvre différents types de séances d'entraînement
- contribuer à assurer l'entraînement des pratiquants dans le respect de la sécurité et de l'éthique professionnelle ;
- aborder les principaux enjeux de développement de la pratique compétitive pour les jeunes catégories ;
- susciter le besoin de formation complémentaire en entraînement auprès des stagiaires.

Unité de formation UF7 «concevoir, mettre en œuvre et évaluer une randonnée nordique et un raid nordique tels que définis dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé, hors des pistes»

- concevoir, mettre en œuvre et évaluer les éléments théoriques, pratiques, techniques et pédagogiques en ski de randonnée nordique tels que définis par les classes 3 et 4 du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé, hors des pistes, en prenant en compte les spécificités du public et de l'environnement
- adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique de la randonnée, du raid nordique et le développement de la capacité à gérer en autonomie un groupe sur pistes et hors des pistes ;
- acquisition de connaissances pratiques et théoriques sur la neige, la météorologie et le milieu montagnard enneigé ;
- maîtrise des techniques propres à la recherche de victimes d'avalanches et au message d'alerte.

Modalités d'admission :

Les candidats au **test technique d'accès** doivent être âgés de dix-sept ans, au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle se déroule ce test.

Peuvent s'inscrire à l'**UF1** « découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » les candidats âgés de dix-huit ans au moins au premier jour de la formation, en possession d'une attestation de réussite au test technique d'accès en cours de validité et titulaires de l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ou son équivalent.

Peuvent accéder à l'**UF2** les candidats remplissant les trois conditions suivantes :

- avoir un livret de formation, incluant le second temps de formation en cours de validité lors de la première inscription ;
- avoir validé le test de capacité technique
- avoir effectué au moins vingt-cinq jours du stage pédagogique de sensibilisation

Peuvent accéder au **second cycle** les candidats répondant aux deux conditions suivantes :

- avoir validé le premier cycle ;
- être titulaire de l'attestation de réussite à l'épreuve de la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne ou de l'attestation de réussite aux épreuves de l'examen de la formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne ou de l'attestation de réussite aux épreuves de l'examen de la partie commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif.

Débouchés :

Le moniteur de ski nordique de fond exerce, la plupart du temps, son activité au titre de travailleur indépendant au sein d'une école de ski (enseignement à des particuliers ou à des groupes), ou comme salarié dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand ou dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Il exerce en sécurité en environnement spécifique dans les territoires de montagne enneigées nationaux et européens, notamment au sein d'écoles de ski en tant que moniteur de ski nordique, coordonnateur d'équipe et/ou responsable de structure, en toute autonomie et indépendance.

Il peut également intervenir dans le secteur fédéral, au sein des clubs, des comités départementaux/régionaux ou des structures fédérales d'entraînement, en tant qu'entraîneur et/ou coordonnateur d'équipe et/ou responsable de structure.

Le moniteur national de ski nordique encadre tous types de publics dont les mineurs, scolaires et/ou en situation d'handicap, notamment en les sensibilisant et les éduquant aux spécificités du milieu montagnard enneigé dans la perspective d'une pratique autonome, responsable et durable, comprenant les apprentissages techniques.

Le titulaire d'un diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées peut intervenir auprès des candidats en situation de formation.